

6VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 juin 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian BADOFF~~, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~ et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

6.2. Objet : sa Holding communal en liquidation - Assemblée générale de la sa Holding communal du 24 juin 2020 - Mandat de vote et représentation de la Ville d'Andenne

Le Conseil Communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, alinéa 1^{er}, L 1122-24, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1122-31 et L 1122-34 § 2 ;

Vu le Code des sociétés et des associations;

Vu les statuts de la sa HOLDING COMMUNAL ;

Revu sa délibération du 24 septembre 2009 :

- décidant de souscrire à l'augmentation de capital en deux tours de la sa HOLDING COMMUNAL ;
- décidant de s'abstenir de voter la modification des conditions de certification de l'assemblée des titulaires de certificats « DEXIA ».

Revu sa délibération du 7 novembre 2011, décidant d'approuver la mise en liquidation volontaire de la sa HOLDING COMMUNAL et refusant de voter la décharge aux administrateurs et commissaires de la sa HOLDING COMMUNAL lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011 ;

Vu la mise en liquidation volontaire de la sa HOLDING COMMUNAL ;

Vu, avec sa documentation, la convocation transmise ce 18 mai 2020 de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation en vue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, **4e manière électronique**, du 24 juin 2020 avec à l'ordre du jour et l'examen des points suivants :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
2. Examen des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 par les liquidateurs ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
4. Examen du rapport du Commissaire sur les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

5. Questions.

Considérant qu'il apparaît des documents transmis que la liquidation est déficitaire, que celle-ci enregistre pour l'exercice 2019 toutefois un bénéfice de 2.257.015,17€ qui est reporté à l'exercice suivant ;

Considérant que les liquidateurs annoncent ne pouvoir clôturer à bref délai la liquidation, compte-tenu des litiges en cours ;

Que la clôture de la liquidation est envisagée dans un délai de 5 ans ;

Considérant qu'il apparaît opportun, eu égard à la situation largement déficitaire de la SA HOLDING Communal en liquidation, de s'abstenir d'approuver les comptes tels que déposés ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1^{er} :

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation de ce 24 juin 2020.

Article 2 :

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter, par vidéoconférence, la Ville d'Andenne lors de l'assemblée générale de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation, le 24 juin 2020 prochain, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :

- Du représentant de la Ville d'Andenne ;
- de la sa Holding communal en liquidation, Avenue des Arts, 56 bte 4C à 1000 Bruxelles.

Ainsi fait en séance à Andenne, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

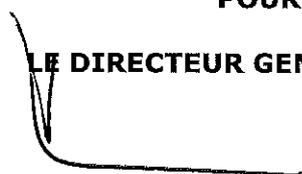
R.GOSSIAUX

Ph. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,



R.GOSSIAUX



C. EERDEKENS